

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012038-0006 du 7 février 2012

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Pascal JOBERT



COMMUNE DE MILLAS

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DES ENJEUX AU 1/5000



Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04.68.51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE COMMUNAL
- ZONE INONDABLE

ENJEUX
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXPOSÉS

- A01 Ecole Maternelle
- A02 Ecole Primaire
- A03 Maison de Retraite "Forca real"
- A04 Centre de Loisirs
- A05 Salle omnisport
- A06 Syndicat d'initiative
- A07 Bibliothèque municipale
- A08 Halte-garderie "Pomme Reinette"
- A09 Gare SNCF
- A10 Restaurant scolaire
- A11 Centre sportif
- A12 Eglise Sainte Eulalie
- A13 La Poste
- A14 La Perception
- A15 Camping municipal
- A16 Village Vacances "Le Capitul"

EQUIPEMENTS SENSIBLES EXPOSÉS

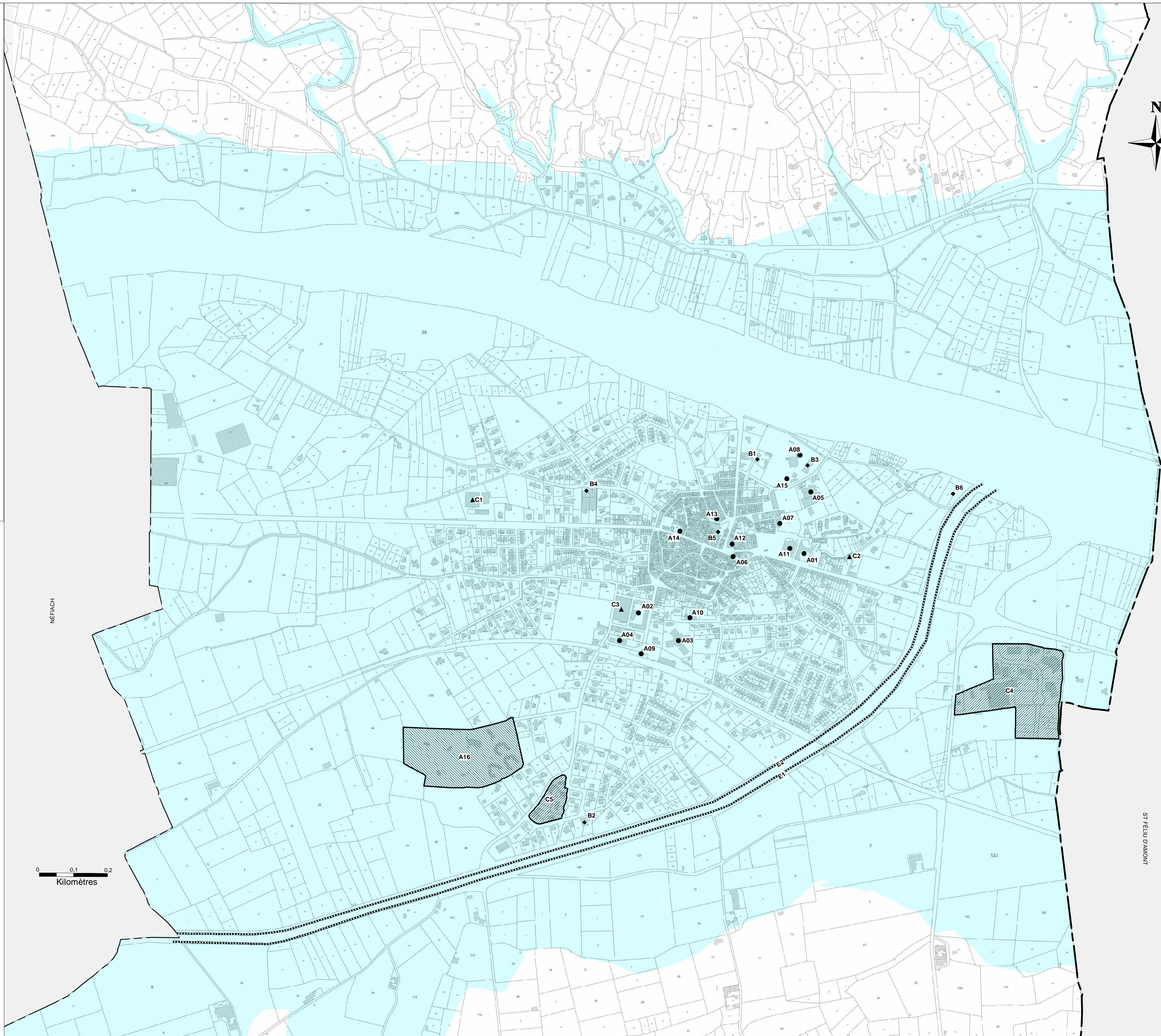
- ◆ B1 Gendarmerie Nationale
- ◆ B2 Ateliers municipaux
- ◆ B3 Pompiers
- ◆ B4 Ateliers Mécaniques Municipaux
- ◆ B5 Mairie
- ◆ B6 Station d'épuration

ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EXPOSÉS

- ▲ C1 Centre commercial Intermarché
- ▲ C2 Moulin à Huile
- ▲ C3 Cave Coopérative
- C4 ZAE de Los Palaus
- C5 Zone artisanale

OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

- E1 Digue rivière Le Boulès
- E2 Digue rivière Le Boulès



CONNELLA-LA-VIÈRE

ST-FELIU-D'AMONT